



Voiture en panne suite à un contrôle technique.

Par **Claireboulogne**, le **03/06/2008** à **16:01**

Bonjour, rnJ'ai apporté ma voiture ce matin pour le contrôle technique et lorsque je l'ai reprise, elle ne démarrait plus. Ils ont cassé le démarreur. Ils ont réussi à la remettre en route en la plaçant sur les rouleaux afin que je rentre chez moi mais je ne peux désormais plus la faire démarrer. Il me faut changer le démarreur (380€ sans compter le dépannage pour l'apporter au garage). Ils me disent qu'ils ne sont pas responsables des pannes survenues lors du contrôle technique, mais elle marchait très bien lorsque je leur ai apportée. Seul le neyman était cassé, mais je leur avais signalé le problème car il fallait, une fois le moteur en route, remettre la clé en arrière, ce qui ne se faisait pas automatiquement, sans quoi le démarreur risquait d'être cassé. Ils ne m'ont visiblement pas écoutée, et ont tué le démarreur. Quels sont mes droits ? Je devais partir demain sur Nantes où un ami (ancien garagiste) devait me changer gratuitement le neyman. Sont-ils responsables ? Dois-je porter plainte contre eux ? Puis-je exiger d'eux le paiement des réparations et le remboursement du contrôle technique ? Merci par avance de votre réponse.